

Compte rendu des réunions du conseil municipal

Réunion du 16 Juin 2017 à 20H30

L'an deux mil dix-sept, le 16 juin 2017 à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 juin 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. GIGAN Jean-Marie, Maire.

Etaient présents : MM. BOUTIER Dominique, BEZIER Marie-Christine, OUDART Christine, adjoints, BOITEUX Patrice, BRIELLES Jérôme, GODIER Gilles, GEORGET Céline, HAY Jean-François, PUEL Laurent, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : HAMON Béatrice

Secrétaire : Patrice BOITEUX

Intervention de Monsieur Didier BAILLEAU qui a réalisé une étude technico-économique d'un potentiel solaire de l'école en autoconsommation

1. Approbation du Procès-Verbal du 12 mai 2017

2. Budget 2017 – Décision Modificative n°2 (Incorporation des frais d'étude et amortissement) (délibération n° 024-2017)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil, que lors d'une opération, les frais d'étude sont inscrits dans un compte 203 et réintégrés dans un compte 23 ou 21 quand l'opération est réalisée.

↳ Frais d'étude « Aménagement traverse de bourg » inventaire 149, imputés sur les exercices 2015, 2016 et 2017 pour un montant total de 25 189.77 €

Compte 203 : 3 591.82 €

Compte 2031 : 21 597.95 €

Il convient d'incorporer ces dépenses dans un compte 21 ou 23, les travaux d'aménagement ayant commencé et de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide sur la section d'investissement, d'inscrire au compte 040-231 « immobilisations en cours » la somme de 25 189.77 € et ainsi que des crédits au compte 040-2031 « Frais d'études – Entrées de bourg » la somme de 21 597.95 et au compte 040-203 « Frais d'études – Entrées de bourg » la somme de 3 591.82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant
040-231	+25 189.77	040-2031	+21 597.95				
		040-203	+3 591.82				

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient, de prévoir une décision modificative pour équilibrer les opérations d'ordre en amortissement,

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide sur la section de fonctionnement, d'inscrire au chapitre 042 sur le compte 777 « quote part des subventions » la somme de 3664 € et de l'imputer au compte 023 « Virement de la section de fonctionnement »

Décide sur la section d'investissement, d'inscrire au chapitre 040 sur le compte 1391 « Subvention d'équipement » la somme de 3664 € et la somme de 3664 € au compte 021 « virement de la section de fonctionnement »

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant
040-1391	+3664	021	+3664	023	+3664	042-777	+3664

3. Tarifs de la garderie à l'école publique de Houssay au 1^{er} septembre 2017 – et Tarifs des activités périscolaires au 1^{er} septembre 2017 (délibération n° 025-2017)

A l'occasion de la prochaine rentrée scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire, et ceci en fonction du quotient familial, ainsi que les tarifs des activités périscolaires organisés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **modifie les tarifs de la garderie**, par enfant, à compter du 1^{er} septembre 2017, suivant 2 tranches :

Horaires	Tranche 1 (QF<550)	Tranche 2 (QF>551)
7h30 à 8h00	1.37 €	1.40 €
8h00 à 9h00	1.37 €	1.40 €
16h00 à 17h30	1.52 €	1.55 €
17h30 à 18h30	0.92 €	0.95 €
A partir de 18h30 et par ½ heure supplémentaire	2.52 €	2.57 €

Les familles qui n'auront pas communiqué les informations sur le quotient familial se verront appliquer le tarif maximum.

La garderie sera assurée par les ATSEM de l'école de Houssay. Les inscriptions doivent se faire auprès des ATSEM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **fixe les tarifs des animations périscolaires**, dans le cadre des TAP, à **2 euros la séance**, avec une inscription obligatoire pour la totalité du cycle (à savoir 6 à 7 séances).

4. Aménagement traverse de bourg

Le démarrage des travaux est prévu semaine 25, avec une 1^{ère} réunion de chantier le 20 juin à 14H30.

Le maire clôt la séance à 00H03